

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) Suite au départ en retraite d'un « gestionnaire des réseaux informatiques et télécoms » au 1er août et afin d'assurer une continuité de service au sein du service commun numérique, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.

2) Suite au départ en retraite d'un « agent de bibliothèque » au 1er juillet et afin d'assurer une continuité de service au sein de la médiathèque Georges Rouault, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint du patrimoine territorial, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

3) En raison du départ en retraite de « l'enseignant d'arts plastiques, peinture et photographie » au 1er octobre prochain œuvrant au sein de l'École d'Arts Plastiques, d'une nouvelle organisation de l'enseignement de la discipline « photographie » et afin de permettre la continuité des cours pour la rentrée de septembre 2017, il est demandé de créer un poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, à 4/20ème et un poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, à 18/20ème. Les postes créés précédemment à temps complet (20/20ème) et à temps non complet (2/20ème en contrat à durée indéterminée) seront supprimés, après avis du comité technique.

4) Dans le cadre de l'extension du territoire de l'agglomération et afin d'assurer le bon déroulement de la collecte en porte à porte à destination de 25 000 habitants supplémentaires, il est préconisé de créer un second poste de chef d'équipes collecte pour couvrir l'ensemble du territoire et garantir sur toutes les périodes de l'année la présence effective d'au moins un chef d'équipe du lundi au samedi. Il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière technique à temps complet, sur les grades de technicien ou technicien principal de 2ème classe.

5) Suite au départ en retraite d'un agent du secteur « Caisse Accueil Entretien » du centre aquatique « La piscine » et du bassin d'apprentissage « Philippe Croizon », une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°4

page 2/3

6) *Dans le cadre de l'extension de son territoire, Grand Châtellerault devient gestionnaire d'un plus grand nombre d'équipements sportifs. Considérant que des agents de la commune de Châtellerault effectuent leurs missions principalement dans ces équipements, il est proposé qu'ils soient transférés à Grand Châtellerault conformément aux avis des comités techniques de la commune de Châtellerault et de Grand Châtellerault des 22 et 29 juin 2017. Il est alors demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, deux postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet et un poste de catégorie C de la filière technique dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, qui sera pourvu en remplacement d'un départ en retraite au 1er novembre 2016 d'un « agent des salles et stades ».*

7) *Pour satisfaire les demandes croissantes et régulières depuis plusieurs années du nombre d'heures d'enseignement de la danse proposées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental, il est proposé de créer un poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (20/20ème). Le poste créé précédemment à temps non complet (16/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et ses implications sur différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 19 juin 2017 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet.
- 2) 1 poste sur le grade d'adjoint du patrimoine territorial, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, à 4/20ème et 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement principal de 2ème classe, à 18/20ème.
- 4) 1 poste sur le grade de technicien ou technicien principal de 2ème classe, à temps complet.
- 5) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial , à temps complet.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°4

page 3/3

6) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, 2 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet et 1 poste de catégorie C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

7) 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes sera inscrit au budget 2017.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER